

Règlement du challenge régional hivernal de Bike&Run 2019

Article 1 : Ce challenge est organisé afin de promouvoir la discipline Bike&Run et la convivialité du sport en équipe. Il est ouvert à toute équipe constituée de deux personnes licenciées FFTRI ou non, chaque concurrent devant présenter sa licence FFTRI, ou un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins de 1an** (conservé par l'organisateur, photocopie acceptée). **Les licenciés FFTRI seront couverts par leur licence de l'année en cours, les non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération, par un Pass Compétition.**

Article 2 : Pour être classé dans une catégorie, il faudra que les deux athlètes composant l'équipe soient de la même catégorie à contrario l'équipe sera classée Senior. (Exemple : une équipe composée d'une cadet et d'un junior font partie de la même catégorie / un senior et un vétéran font partie de la catégorie Senior)

La catégorie retenue est celle de la saison 2019 (voir bulletin d'inscription) pour les étapes de l'ensemble du circuit (y compris les étapes se déroulant en novembre et décembre 2018)

Article 3 : Les équipes qui souhaitent participer au classement général du circuit régional doivent obligatoirement être constituées des mêmes équipiers. Lorsqu'un concurrent change d'équipier au cours du Challenge, il ne récupère pas les points acquis avec son équipier précédent.

Article 4 : Toutes équipes seront classées à partir d'une participation, le classement final sera établi sur la base des 5 meilleurs résultats pour la Distance XS et pour les épreuves jeunes

Article 5 : Le classement général du Challenge est par addition des points obtenus sur chaque épreuve et des points de bonification qui seront attribués

Bonification :

150 points de bonification seront attribués à l'équipe qui a réalisé 10 étapes.

150 points de bonification seront attribués à l'équipe qui a réalisée 6 étapes mini. dans 6 départements différents

100 points de bonification seront attribués à l'équipe qui a réalisée 5 étapes mini. dans 5 départements différents

NB : Les points ne sont pas cumulables

En cas d'égalité, c'est le meilleur classement, puis le second meilleur classement.../... qui départagera les équipes.

Article 6 : Le règlement de la FFTRI sera en vigueur sur ce Challenge.

Port du casque obligatoire pour les 2 équipiers tout au long de l'épreuve, 1 VTT en bon état par équipe.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Le passage de VTT doit se faire de main à main.

Arrivée en commun des 2 équipiers. En cas d'arrivée au sprint, c'est le dernier des deux partenaires qui classe l'équipe.

Article 7 : Le classement provisoire du Challenge sera consultable sur le site de la ligue avant chaque étape.

Article 8 : Attribution des points sur chaque étape (dans chaque catégorie) :

1er : 100 points 6ème : 79 points

2ème : 90 points 7ème : 78 points

3ème : 85 points 8ème : 77 points

4ème : 82 points 9ème : 76 points

5ème : 80 points .../...

Attribution des points du dernier équipage classé du classement général lors d'un abandon

Article 9 : Le Challenge comporte 3 classements : Féminin, Masculin, et Mixte et récompense les catégories suivantes:

- Les 3 premières équipes JEUNE 1 (de 2013 à 2008)
- Les 3 premières équipes JEUNE 2 (de 2007 à 2004)
- Les 3 premières équipes cadettes/ juniors (de 2003 à 2000)
- Les 3 premières équipes seniors (1999 à 1980)
- Les 3 premières équipes vétérans (1979 et avant)